

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N° DEL087-17

L'an deux mille dix-sept, le 30 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 octobre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, , C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J.-P. GABBERO, G. MORIN, Y. PERRIER, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 30 octobre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 28 octobre 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M^{me} Alexandra FAURE
M^{me} Gisèle GONZALEZ

M. Jean-Marie BERINGUIER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Reversement du montant de la vente des livres par la bibliothèque aux associations internationales de la commune.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La bibliothèque de Gières a organisé, le 9 septembre 2017, une vente de livres déclassés avec la participation des associations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières Pérou et Gières Roumanie).

Afin de participer aux projets de ces associations, il est proposé de leur reverser le produit de cette vente qui s'élève à 819,50 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 275 € à :
 - l'association Gières Palestine,
 - l'association Gières Pérou,
 - l'association Gières Roumanie.
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2017 de la commune de Gières.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 octobre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.